

Mode d'emploi : Fournisseurs d'énergie

Pourquoi souscrire auprès d'un fournisseur d'énergie ?

À l'exception de certaines résidences (CROUS, ...), il est **obligatoire** d'obtenir un contrat chez un fournisseur d'énergie afin de bénéficier d'électricité dans son logement.

Comment souscrire auprès d'un fournisseur d'énergie ?

De façon générale, l'habitation est raccordée au réseau électrique. Si ce n'est pas le cas, vous devez effectuer une demande de raccordement auprès d'ENEDIS.

Pour souscrire à un contrat, vous devez disposer des documents suivants :

- un **Relevé d'Identité Bancaire**
- une ancienne facture (de l'ancien locataire ou du propriétaire) sur laquelle figure le numéro de PDL (numéro de 14 chiffres sur le compteur électrique) ou PRM (numéro inscrit sur le compteur Linky)
- un relevé de compteur du jour de l'arrivée dans les lieux

Il vous suffit simplement de souscrire à un contrat par téléphone ou encore par internet.

À quel prix ?

Il faut compter **environ 28 €** pour l'ouverture du service + **environ 13,45 € TTC** par mois

Tableau comparatif : <https://www.kelwatt.fr/fournisseurs/electricite>

Direction des Relations Internationales

Mail : international@univ-tln.fr

Site : <https://www.univ-tln.fr/>

Instagram : [univtoulon.dri](https://www.instagram.com/univtoulon.dri)